

Monsieur le Préfet du Rhône, nous nous adressons à vous pour que notre ami Keletigui Sylla, dit Kélé, soit régularisé.

Cela fait cinq ans pour les plus proches, que nous connaissons Kélé. Cinq ans passés à voir grandir cet adolescent, lui prodiguer notre amitié et nos conseils, nos encouragements, recevoir la sienne en retour, le voir s'investir dans ses études, se passionner pour ses cours de théâtre, les ateliers d'écriture qu'il suit et la chorale dont il fait partie. Cinq ans de partages et d'échanges qui forgèrent toute l'affection que nous avons pour le jeune homme qu'il est devenu aujourd'hui.

Kélé vient de Guinée, il est arrivé en France, seul, en 2014 (soit à 14 ans et 11 mois), après la dislocation de sa famille. Kélé aurait dû être pris en charge par la protection de l'enfance, ce ne fut le cas que pendant quatre mois. Comme il arrive souvent, il fut soupçonné d'être majeur. Le Parquet de Lyon le soumit à des tests osseux (contestés par toute la communauté scientifique) qui conclurent qu'il était majeur et la procédure engagée contre lui mena à son incarcération pendant deux mois pour "fraude". Par méconnaissance des rouages de la Justice, Kélé ne sut pas faire appel de cette décision du tribunal correctionnel. S'il avait fait appel, comme d'autres l'ont fait ultérieurement dans les mêmes circonstances, avec la production des nouveaux documents d'état civil qu'il avait pu se procurer, Kélé aurait vraisemblablement fait reconnaître sa minorité. D'ailleurs, en janvier 2018, un Arrêt de la Cour d'Appel du Tribunal Administratif de Lyon, annula l'OQTF dont il avait fait l'objet, reconnaissant l'identité et la minorité présumée de Kélé. Mais le Ministère de l'Intérieur saisit le Conseil d'Etat, au mois de novembre 2018, et invalida la décision de la Cour d'Appel de Lyon, au nom de « l'autorité de la chose jugée » du Tribunal correctionnel de 2014, alors même que ce dernier n'avait pas en sa possession tous les éléments concernant son identité au moment du jugement et que Kélé n'avait pas su utiliser les voies du recours possible. Sans attendre la décision du Conseil d'Etat, ni un nouvel arrêt de la Cour d'Appel, la Préfecture du Rhône (en août dernier, juste après que Kélé soit devenu bachelier) refusa toute régularisation comme jeune majeur à Kélé, et lui remit une nouvelle obligation de quitter le territoire français, toujours pour le même motif de contestation de ses papiers d'identité guinéens.

En réalité, Kélé a des papiers et de nouvelles preuves attestant de sa minorité à l'époque du jugement du tribunal correctionnel, authentifiés par les autorités guinéennes qui lui ont délivré un passeport biométrique en 2015. Kélé n'est pas un fraudeur. C'est un jeune majeur qui subit un acharnement administratif et judiciaire qui n'a que trop duré (tant pour lui-même que pour son entourage).

Notre ami Keletigui Sylla a écrit récemment :

« *Qui suis-je ?*

Depuis quelques années,

ils n'arrêtent pas de mettre mon existence en question.

Mon identité.

Aujourd'hui je suis sans identité,

je suis un fantôme. »

Non! Kélé n'est pas un fantôme. C'est un jeune homme bien vivant et qui nous est cher, à nous tous et toutes ses collègues d'école, ses professeurs, ses éducateurs-trices, ses camarades et ami-e-s de la Chorale, du Théâtre, de l'Atelier d'écriture où nous le côtoyons. Kélé a 19 ans, il a des copains, un Bac pro dans la poche, une perspective d'embauche prochaine (dans le cadre de son année d'approfondissement du BAC PRO), il chante, fait du Théâtre et écrit. C'est un jeune homme qui aspire à une vie tranquille comme la plupart des jeunes de son âge.

Nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de stopper l'acharnement administratif et judiciaire dont fait l'objet notre ami, convaincus que nous sommes que vous saurez lui transmettre les valeurs de notre république, que vous reconnaîtrez ses droits (au même titre que ceux de tout un chacun) et qu'il pourra vivre librement auprès des siens, en France. Kélé mérite d'être régularisé pour pouvoir enfin vivre tranquille et en paix, dans notre pays qui est devenu aussi le sien, comme nous méritons

de ne pas être séparés de lui.
En vous remerciant de votre attention,
Respectueusement
signataires ...